

Conseil métropolitain 18 décembre 2020 :

**La Métropole Européenne de Lille vote une nouvelle amplification et une prolongation exceptionnelle de son Fonds de rebond pour poursuivre son soutien aux acteurs économiques fragilisés par la crise sanitaire et le second confinement**

Dès les premières heures de la crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille (MEL) se mobilise pour venir en aide aux acteurs économiques les plus fortement fragilisés. Elle engage un Plan de relance massif de 66,1 M€, dont la pierre angulaire est le Fonds de rebond : une aide immédiate de 20 M€ pour soutenir les TPE, PME et associations à vocation économique les plus impactées. Celle-ci peut être accordée pour aider le paiement de loyers, jusqu'à 1 500 €, ou sous la forme d'une aide forfaitaire de solidarité jusqu'à 20 000€, selon le nombre de salarié.e.s, pour les TPE, commerçants, artisans, agriculteur.rice.s, horticulteur.rice.s, professionnel.le.s du tourisme, micro-activités productives...

Au regard du contexte sanitaire, et du second confinement, qui fragilise encore davantage les acteurs économiques du territoire, la MEL poursuit son soutien et adopte une nouvelle amplification et une prolongation exceptionnelle du Fonds de rebond, avec des mesures inédites. Celui-ci entrera en vigueur à partir du 4 janvier 2021.

« La métropole est présente, depuis le début de la crise sanitaire, aux côtés des acteurs économiques du territoire, durement impactés, et le restera aussi longtemps qu'il le faudra. C'est pourquoi, compte-tenu des nouvelles mesures gouvernementales, et notamment du second confinement, la MEL prolonge exceptionnellement son Fonds de rebond de plusieurs mois et l'ouvre même à de nouveaux bénéficiaires pour faire face ensemble durablement aux conséquences de la COVID19 » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

**Une nouvelle prolongation et amplification du Fonds de rebond avec 3 grandes mesures**

Le Fonds de rebond vient aider prioritairement les TPE, PME et associations économiques les plus fragilisées, parmi lesquelles les quatre filières les plus touchées et stratégiques pour la métropole, qui bénéficient d'un soutien adapté à leurs caractéristiques :

- **L'économie de proximité** (commerçant.e.s, artisans et les services aux habitants avec vitrines),
- **L'économie du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport,**
- **Les secteurs agricoles, horticoles, apicoles, à la nature et aux animaux,**
- **Les micro-activités productives, secteurs de l'industrie ou de services à l'industrie.**

Ce jour, les élu.e.s métropolitains ont voté un nouveau renforcement du Fonds de rebond avec :

1. Une prolongation du Fonds de rebond :

- **Pour les mois de septembre à décembre 2020 pour les filières du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture.** Ce dispositif sera automatiquement reconduit pour le mois de janvier 2021, notamment pour les cafés, hôtels et restaurant, si les restrictions gouvernementales perdurent au-delà du 31 décembre 2020.
- **Pour les mois de novembre à décembre 2020, pour les autres filières ciblées par le Fonds de rebond** (économie de proximité, secteurs agricoles et horticoles et micro-activités productives, secteurs de l'industrie ou de services à l'industrie). Ces dispositifs seront reconduits

pour le mois janvier 2021 si les mesures gouvernementales devaient perdurer au-delà du 31 décembre 2020.

2. Un doublement du montant de l'aide aux loyers : pour les commerçant.e.s, artisans indépendant.e.s et associations à vocation économique, **le plafond d'aide accordé mensuellement pour le paiement des loyers est réévalué de 500€ à 1000€ et à 1500€** pour les entreprises comptant au moins un.e salarié.e à temps plein.
3. L'intégration de nouveaux bénéficiaires :
  - **Les commerçant.e.s artisans, propriétaires de leur local d'exploitation** en nom propre, via une SCI ou une société tiers, et versant un loyer au titre de la dite location.
  - **Les entreprises et associations à vocation économique nouvellement créées** avant le mois de novembre 2020.

De plus, certains seuils seront réévalués pour l'ensemble des filières pour soutenir notamment les petits groupements d'entreprises qui restent fragiles en cette période, comme les opérateurs liés aux secteurs de l'évènementiel et du tourisme.

### **Fonds de rebond : déjà 12 M€ d'aides attribués**

D'ici fin 2020, sur les 20M€ du Fonds de rebond, près de 12M€ d'aide auront été attribués. En effet, depuis la mise en place du Fonds de rebond en juin 2020, **la MEL a traité plus de 6750 appels téléphoniques reçus sur son numéro vert<sup>1</sup>**. Au total, mi-décembre 2020, **plus de 4000 entreprises, réparties sur 92 communes métropolitaines, ont pu bénéficier d'un soutien économique de la part de la MEL, ce qui représente plus de 5500 emplois.**

Pour aider toujours plus d'entreprises, et notamment les artisans, qui représentent près de 16 000 entreprises et environ 34 000 emplois sur le territoire métropolitain, **la MEL a également voté ce jour une amplification de son partenariat avec la Chambre des Métiers de d'Artisanat (CMA)**, via une subvention de 35 000€. Cela permettra de réaliser conjointement, pendant deux mois, une campagne de prospection téléphonique auprès des artisans du territoire pour les informer sur les aides et accompagnements de la MEL dont ils peuvent bénéficier. A la demande, un rendez-vous d'une heure individuel peut aussi leur être proposé.

#### **À propos de la MEL**

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @metropoledelille

#### **Contact presse**

Charlotte Roussel

[croussel@lillemetropole.fr](mailto:croussel@lillemetropole.fr)

03 20 21 67 82

---

<sup>1</sup> Le 08 00 71 17 21